

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 01274

Numéro SIREN : 410 354 930

Nom ou dénomination : A RAYBOND

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/010265

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/010265**
n°de gestion : **1996B01274**
n°SIREN : **410 354 930 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 11/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A RAYBOND - Société par actions simplifiée
111/113 cours Berriat 38000 Grenoble -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1459473

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : RAYBOND

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 113 Cours Berriat 38000 GRENOBLE

Durée de l'exercice précédent 12

Numéro SIRET 4 1 0 3 5 4 9 3 0 0 0 0 1 9

si déposé néant, cochez la case : ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2018		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	50 440	AK	44 151	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN	41 444	AO		
	Constructions	AP	188 755	AQ	129 792	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 493 463	AS	3 236 197	
	Autres immobilisations corporelles	AT	379 218	AU	318 338	
Immobilisations en cours	AV	467 133	AW			
Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	88 579	BI		
TOTAL (II)		BJ	4 709 035	BK	3 728 479	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	426 033	BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	168 936	BS	89 991
		Marchandises	BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	42 570	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 952 120	BY	88 585
		Autres créances (3) 10 JAN. 2019	BZ	396 751	CA	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Values mobilières de placement (dont sous le N° 10265)	CD		CE	
DIVERS	Disponibilités	CF	4 368	CG		
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	296 251	CI		
	TOTAL (III)	CJ	3 287 032	CK	178 576	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 996 067	1A	3 907 055	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks		(3) Part à plus d'un an : CR		
Immobilisations				Créances :		

W

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

Désignation de l'entreprise : RAYBOND

Néant ☐ *

				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	(Dont versé :	650 000	DA	650 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	7 622
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence :	EK	DC	
	Réserve légale (3)			DD	65 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI	DF	
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG	3 000 000
	Report à nouveau			DH	673 330
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(2 223 034)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	68 397
	TOTAL (I)			DL	2 241 316
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	237 591
	TOTAL (III)			DR	237 591
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	157 727
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI		DV	43 892
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	279 834
	Dettes fiscales et sociales			DY	794 956
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	15 894
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	317 799
	TOTAL (IV)			EC	1 610 104
	Écarts de conversion passif *		(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	4 089 012
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		1C	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1D	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1E	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EF	
				EG	1 610 104
				EH	157 727

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : RAYBOND

Néant ☐

		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	109 930	FE	1 687 032	FF	1 796 963		
		FG	973 162	FH	632 182	FI	1 605 344		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 083 093	FK	2 319 214	FL	3 402 307		
	Production stockée *						FM	(78 421)	
	Production immobilisée *						FN	17	
	Subventions d'exploitation						FO	1 511	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	204 234	
	Autres produits (1) (11)						FQ	1 882	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 531 531	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stock (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	437 742	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	67 736	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 847 192	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	208 437	
	Salaires et traitements *						FY	2 218 105	
	Charges sociales (10)						FZ	825 415	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions						GA	241 073
								GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	35 517	
	Autres charges (12)						GE	33 609	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 914 830	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(2 383 299)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 457		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	5		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	1 463		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 677		
	Différences négatives de change					GS	70		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	3 748		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 285)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(2 385 584)		

W

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise : RAYBOND

Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	66 543
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	66 543
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	8 899
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	8 899
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	57 644
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	(104 906)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 599 538
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 822 572
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(2 223 034)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	30 602
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	111 455
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A3	
	obligatoires	A4	32 664
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe).	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Reprises sur Amortissements dérogatoires		66 543
	Dotations aux Amortissements dérogatoires	8 899	
TOTAL GENERAL	8 899	66 543	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	
TOTAL GENERAL			

W

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2019

Désignation de l'entreprise : RAYBOND

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						1		2		
								3		
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	50 440	KE		
CORPORELLES	Terrains					KG	41 444	KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	184 195	KQ	4 560	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	3 424 064	KT	69 399	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	286 558	KW	2 889	
		Matériel de transport *				KY		KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	88 307	LC	1 463	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	436 856	LI	30 277	
	Avances et acomptes					LK		LL		
	TOTAL III					LN	4 461 426	LO	108 589	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M	
		Autres participations					8U		8V	
Autres titres immobilisés					1P		1R			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	87 122	1U	1 457		
TOTAL IV					1Q	87 122	1R	1 457		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	4 598 989	ØH	110 046	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluateur par mise en équivalence		
				1		2		3		
								4		
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV	50 440	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	41 444	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst gales, agencets et am. des constructions	IS		MG	188 755	MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	3 493 463	MK		ML	
		Inst gales, agencets, aménagements divers	IU		MM	289 447	MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS	89 770	MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	467 133	NA	NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	NF	
	TOTAL III			IY		NG	4 570 015	NH	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	ØW
		Autres participations			1Ø		ØX		ØY	ØZ
Autres titres immobilisés			11		2B		2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières			12		2E	88 579	2F	2G		
TOTAL IV			13		NJ	88 579	NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK	4 709 035	ØL	ØM	

46

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT : :

SIREN 410354930Code activité (NAF) 516KDésignation et adresse du déclarant :

SAS A.RAYBOND

Fab. & vente de produits adhésifs

113 Cours Berriat

GRENOBLE 38000

Téléphone

Email andre.kieffer@araymond.com

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP.

☒

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

☐

Code monnaie : EUR

Désignation du conseil :

Dénomination

Email

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP.

☐

W

Date d'édition

F-IDENTIF_R1

Données Fiscales

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 410354930

Code activité (NAF) 516K

Désignation et adresse

SAS A.RAYBOND

Fab. & vente de produits adhésifs

113 Cours Berriat

GRENOBLE 38000

Téléphone

Email andre.kieffer@araymond.com

Dépôt provisoire de la déclaration :

NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF)

IS1

Catégorie fiscale

BI

Régime fiscal :

RN

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS)

IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N :

01/01/2018

Date de clôture de l'exercice ou période N :

31/12/2018

Durée de l'exercice ou période N :

12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1

31/12/2017

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 :

12

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration :

W

A. RAYBOND

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A. RAYBOND
113 cours Berriat
38000 Grenoble

A l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A. RAYBOND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, Grand Hôtel Dieu 3 Cour du Midi - CS 30259 69287 Lyon cedex 02
Téléphone: +33 (0)4 78 17 81 78, Fax: +33 (0)4 78 17 81 79, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 008 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

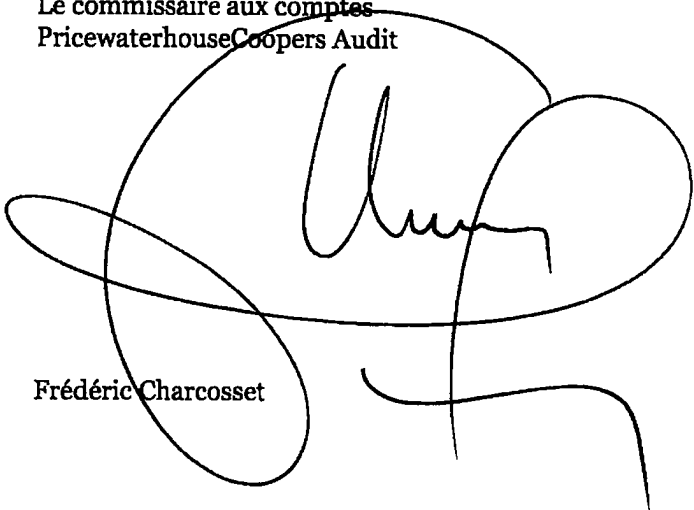
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 26 juin 2019

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Frédéric Charcosset

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	50 440	44 151	6 289	11 229
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	50 440	44 151	6 289	11 229
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 444		41 444	41 444
Constructions	188 755	129 792	58 962	65 936
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 493 463	3 236 197	257 266	394 080
Autres immobilisations corporelles	379 218	318 335	60 879	74 913
Immobilisations en cours	467 133		467 133	436 856
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	4 570 015	3 684 327	885 688	1 013 231
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	88 579		88 579	87 122
Total immobilisations financières	88 579		88 579	87 122
ACTIF IMMOBILISE	4 709 035	3 728 479	980 658	1 111 683
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	428 033		428 033	471 401
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	168 936	89 991	78 945	150 862
Marchandises				
Total des stocks	594 970	89 991	504 978	622 263
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	42 570		42 570	42 570
Clients et comptes rattachés	1 952 120	88 585	1 863 535	657 651
Autres créances	398 751		398 751	418 482
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	2 391 441	88 585	2 302 856	1 118 704
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	4 368		4 368	2 646
Total disponibilités et divers	300 619		300 619	298 044
ACTIF CIRCULANT	3 287 032	178 576	3 108 455	2 039 012
Charges constatées d'avance	296 251		296 251	295 398
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 996 067	3 907 055	4 089 012	3 150 696

BILAN PASSIF

Capital social ou individuel	Dont versé :	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	650 000	650 000
Ecart de réévaluation	7 622	7 622
Réserve légale	65 000	65 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 000 000	4 000 000
Report à nouveau	673 330	(96 769)
<u>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</u>	<u>(2 223 034)</u>	<u>(3 229 899)</u>
Total situation nette	2 172 918	1 395 953
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	68 397	126 041
CAPITAUX PROPRES	2 241 316	1 521 995
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		30 000
AUTRES FONDS PROPRES		30 000
Provisions pour risques		60 144
Provisions pour charges	237 591	202 082
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	237 591	262 226
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	157 727	205 902
Emprunts et dettes financières divers	43 892	79 439
Total dettes financières	201 619	285 342
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	279 834	233 451
Dettes fiscales et sociales	794 958	658 672
Total dettes d'exploitation	1 074 790	792 124
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 894	11 280
Total dettes diverses	15 894	11 280
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	317 799	247 827
DETTES	1 610 104	1 336 374
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	4 089 012	3 150 596

COMPTE DE RESULTAT

	2018			2017
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens	109 930	1 687 032	1 796 963	2 113 784
Production vendue : - services	973 182	632 182	1 605 344	355 646
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 083 093	2 319 214	3 402 307	2 469 411
Production stockée			(78 421)	(5 604)
Production immobilisée			17	
Subventions d'exploitation			1 511	5 233
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			204 234	251 924
Autres produits (1) (11)			1 882	32
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			3 531 631	2 720 988
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			437 742	681 530
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			67 736	(31 952)
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			1 847 192	1 974 097
Total charges externes			2 352 670	2 623 675
Impôts, taxes et versements assimilés			208 437	147 466
Charges de personnel				
Salaires et traitements			2 218 105	2 115 721
Charges sociales (10)			625 415	834 203
Total charges de personnel			3 043 521	2 949 925
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			241 073	283 623
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				3 936
Dotations aux provisions pour risques et charges			35 517	73 965
Total dotations d'exploitation			276 591	361 525
Autres charges (12)			33 609	49 502
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			5 914 830	6 132 095
RESULTAT D'EXPLOITATION			(2 383 299)	(3 411 097)
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			1 457	1 545
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			5	22
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			1 462	1 567
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilés (6)			3 677	7 504
Différences négatives de change			70	38
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			3 747	7 542
RESULTAT FINANCIER			(2 285)	(5 975)
RESULTAT COURANT			(2 385 584)	(3 417 072)

COMPTE DE RESULTAT (Sulte)

	2018	2017
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		686
Reprises sur provisions et transferts de charges	66 643	50 280
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	66 643	50 947
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	8 899	7 842
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 899	7 842
RESULTAT EXCEPTIONNEL	57 644	43 104
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(104 906)	(144 089)
TOTAL DES PRODUITS	3 599 636	2 773 512
TOTAL DES CHARGES	5 822 572	6 003 412
BENEFICE ou PERTE	(2 223 034)	(3 229 899)

A. RAYBOND SAS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A. RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Page 2

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de la société

A. Raybond SAS est une société de fabrication d'adhésifs et de commercialisation de pièces préencollées.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

1.3 Changements de règles et méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.4 Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

A. RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Page 3

Les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.3 Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service) ou à leur coût de production.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire (selon la catégorie d'immobilisation) sur leur durée d'utilisation prévue (sont amorties sur la base des unités d'œuvre), à compter de la fin de la période d'acquisition ou de production. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre. La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

Les durées d'utilité sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation de la façon suivante :

- constructions	20 ans
- agencements et aménagements	10 ans
- installations techniques, matériel	6 ans
- outillage	2 - 3 ans
- matériel de transport	5 - 6 ans
- matériel de bureau	5 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	3 ans

Un amortissement dérogatoire est pratiqué lorsque les règles et usages le permettent.

Dépréciation

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre valeur vénale et valeur d'usage.

En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

A. RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Page 4

2.4 Stocks

Les stocks autres que produits fabriqués sont évalués suivant la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard (qui inclut les coûts directs et indirects de production) et réévalués, le cas échéant, en fonction des écarts sur prix de revient constatés au cours de la période.

Une dépréciation est constatée, lorsque la valeur de réalisation estimée est inférieure au coût de revient ci-dessus ou lorsque la rotation des stocks est jugée insuffisante.

2.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.6 Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables.

2.7 Provisions

Litiges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.8 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles ont été comptabilisés en résultat dès qu'ils ont été constatés.

A. RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Page 5

2.9 Gratifications accordées au titre des médailles du travail

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre des médailles du travail sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et des accords d'entreprise en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

2.10 Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours du jour de la transaction: à la clôture, les créances et les dettes sont valorisées au cours de change en vigueur à cette date, une provision pour risque est enregistrée en cas de perte latente.

2.11 Intégration fiscale

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe A. Raymond dont la société mère est A. Raymond & Cie SCS. La société se trouve dans une situation identique à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à K€ 0 (K€ 12 en 2017) et la dotation aux amortissements à K€ 5 (K€ 4 en 2017).

La société a cédé ou mis hors service des immobilisations ayant une valeur brute de K€ 0 en 2017 (K€ 0 en 2016).

3.2 Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à K€ 109 (K€ 72 en 2017). La dotation aux amortissements s'est élevée à K€ 236 (K€ 280 en 2017).

La société a cédé ou mis hors service des immobilisations ayant une valeur brute de K€ 0 en 2018 (K€ 41 en 2017).

A. RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Page 6

3.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées du fond de garantie mutuelle valorisé à K€ 89 au 31 décembre 2018.

3.4 Stocks

Le stock brut s'élève à K€ 595 au 31 décembre 2018 (K€ 741 au 31 décembre 2017).

La dépréciation des stocks s'élève à K€ 90 au 31 décembre 2018 (K€ 119 au 31 décembre 2017)

3.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'élèvent à K€ 1 952 au 31 décembre 2018 (K€ 750 au 31 décembre 2017).

La dépréciation des créances douteuses s'élève à K€ 89 au 31 décembre 2018 (K€ 92 au 31 décembre 2017).

3.6 État des échéances des créances

Les créances au 31 décembre 2018 se répartissent comme suit :

(en K€)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Créances clients	1 952	750
Dépôts et cautionnements	89	87
Créances sociales	0	0
Créances fiscales	80	177
Compte courant AR SCS	154	199
Débiteurs divers	162	45
Total	2 437	1 258

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an, à l'exception des dépôts et cautionnement.

3.7 Capital social

Au 31/12/2018, le capital social de 650 000 euros est divisé en 16 250 parts de € 40 chacune. Le capital social est détenu à 100 % par la société A. Raymond SCS.

A. RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Page 7

3.8 Tableau de variation des capitaux propres

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2017	1 522
Augmentation du capital social	3 000
Variation des provisions réglementées	(58)
Perte de l'exercice	(2 223)
Capitaux propres au 31 décembre 2018	2 241

3.9 Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires pour K€ 68 au 31 décembre 2018 (K€ 126 au 31 décembre 2017).

3.10 Provisions

Les provisions se répartissent comme suit :

(en K€)	31 décembre 2017	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dont		31 décembre 2018
				Reprise sans objet	Reprise avec objet	
Provision pour litiges	60		60		60	0
Provisions pour indemnités de départ en retraite et médailles du travail	202	36				238
Total	262	91	17		17	238

Les provisions comptabilisées au titre des indemnités de départ en retraite, de la cotisation retraite complémentaire des cadres dirigeants et des médailles du travail s'élèvent à K€ 238.

Hypothèses retenues pour l'estimation des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite :

Age de départ à la retraite :

Année de naissance	Cadre	Non cadre
De 1953 à 1960	-	61 ans
A partir de 1961	63 ans	62 ans

A. RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Page 8

Taux de rotation à prendre en compte :

Tranche d'âge	Cadre	Non Cadre
De 0 à 24 ans	0,00%	4,04%
De 25 à 29 ans	8,96%	7,99%
De 30 à 34 ans	3,91%	3,40%
De 35 à 39 ans	6,46%	5,77%
De 40 à 44 ans	0,72%	7,74%
De 45 à 49 ans	2,32%	0,00%
A partir de 50 ans	0,86%	0,00%

Taux d'actualisation : 1,5 %

Taux de hausse salariale pour les années à venir : 2 %

3.11 État des échéances des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à échéance à moins d'un an : K€ 1 610 au 31 décembre 2018 (K€ 1 136 au 31 décembre 2017).

3.12 Charges constatées d'avance

Le montant au 31 décembre 2018 s'élève à K€ 296 dont K€ 24 concernent les loyers CPI Invest (ex-COSI Immobilier) pour le 1^{er} trimestre 2019.

3.13 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(en K€)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Clients et comptes rattachés	1 742	347
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(83)	(49)
Compte de nivellement	(44)	(79)
Comptes courants	154	199
Créances / (dettes) nettes	1 461	418

Les comptes courants sont classés en "Autres dettes" lorsqu'ils sont créditeurs et en "Autres Créances" lorsqu'ils sont débiteurs.

A. RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Page 9

Il n'y a pas de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net**

(K€)	31 décembre 2018	31 décembre 2017	Variation
France	1 797	126	1 671
Étranger	1 605	2 343	(738)
Total	3 402	2 469	933

4.2 Produits et charges avec les entreprises liées

(en K€)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Ventes	1 685	465
Achats	(46)	(44)
Autres achats et charges externes	(368)	(514)
Produits financiers	0	0
Charges financières	(3)	(5)

4.3 Produits et charges financiers

(en K€)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Intérêts et charges assimilées	(3,7)	(7,5)
Autres intérêts et produits assimilés	1,5	1,5
Profit net / (perte nette) de change	0,0	0
Total	(2,2)	(6,0)

A. RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Page 10

4.4 Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2018 ressort comme suit :

(en K€)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produit de cession d'élément d'actif	-	0,7
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-	-
Variation des amortissements dérogatoires	57,6	42,4
TOTAL	57,6	43,1

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société A. Raymond & Cie SCS, située 111 cours Berriat – 38 000 Grenoble.

5.2 Engagements financiers

Crédit-bail

Les engagements de crédit-bail sont supportés par la société mère, A. Raymond & Cie SCS pour un montant de K€ 0. Les redevances de l'exercice s'élèvent à K€ 31.

Autres engagements financiers

Une caution bancaire est supportée par la société mère, A. Raymond & Cie SCS pour un montant de K€ 57. Elle correspond à une garantie sur les loyers du local situé à Meyzieu.

5.3 Effectifs moyens

	2018	2017
Cadres	24	22
Employés et techniciens	16	17
Ouvriers	5	5
TOTAL	45	44

A. RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Page 11

5.4 Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Au 31 décembre 2018, un montant du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi de K€ 44 est inscrit à l'actif du bilan.

Ce montant n'a pas été utilisé au cours de l'exercice, n'ayant pas fait l'objet d'un préfinancement, d'une imputation sur l'impôt sur les sociétés du groupe fiscal A.RAYMOND ou d'un remboursement.

A. RAYBOND SAS

Au Capital de 650 000 Euros

**Siège Social à GRENOBLE 38000
113, Cours Berriat**

**SIRENE 410354930 - 00019
APE 426 C**

PROCES - VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le jeudi vingt-sept juin à dix heures,
Au siège Social, 113 Cours Berriat – 38000 Grenoble,

La société A. RAYMOND et Cie, société en commandite simple, au capital de 3 203 200,00 euros, dont le siège social est à 113 Cours Berriat - 38000 Grenoble, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 057 501 256, représentée par M. Antoine Robert RAYMOND, Gérant,

Associée unique de la société A. RAYBOND SAS,

Convoquée en date du 19 juin 2019 par Monsieur Frédéric LAURE, Président de la société A. RAYBOND SAS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour prévu sur la convocation, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- 1°) - Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,
- 2°) - Examen et approbation des comptes annuels de l'Exercice clos le 31 décembre 2018,
- 3°) - Quitus au Président,
- 4°) - Affectation du résultat de l'exercice 2018,
- 5°) - Conventions réglementées,
- 6°) - Pouvoirs pour formalités

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Membre de l'Assemblée à son entrée en séance.

Assistaient à la réunion :

- Monsieur Antoine RAYMOND, Gérant de la Société A.RAYMOND et Cie SCS, Associée Unique,
- Monsieur Frédéric LAURE, Président de la Société A.RAYBOND SAS.

La Présidence est assurée par Monsieur Frédéric LAURE, Président.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes Titulaire de la société, représenté par M. Frédéric CHARCOSSET, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion et est excusé.

♦ Au vu des documents suivants :

- la convocation du 19 juin 2019,
- les envois et accusés de réception afférents à la convocation,
- le texte des décisions,
- les statuts de la société,

A pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, qui se solde par une perte nette comptable de (2.223.034) Euros, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 15304 Euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Assemblée Générale donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

TROISIÈME DÉCISION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à (2.223.034) Euros, de la façon suivante :

par compensation du compte « Autres réserves », affecté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2018, pour un montant de (2.223.034) Euros.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le 31/12/2018 : « *néant* »

Exercice clos le 31/12/2017 : « *néant* »

Exercice clos le 31/12/2016 : « *néant* »

QUATRIEME DÉCISION

L'Assemblée Générale déclare qu'aucune convention visée à l'article L 227-10 alinéa 4 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

CINQUIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne au Président ou à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes, tous pouvoirs pour effectuer toutes les formalités consécutives aux décisions prises ci-avant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour,
La séance est levée à 11 heures.

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a cursive script, and the signature on the right is a more stylized, blocky script. Both signatures are written on a horizontal line.